pax christi international droits de l'homme

Kerkstraat 150, B-2008 Antwerpen. Belgium/Belgique. Tel. 03 / 235 02 72.

Réf. : 30/12/85
26.06.85

Sujet : Timor Oriental

Type : Résolution adoptée à l'unanimité au Conseil International à Bruges, 12-15 juin 1985.

Depuis l'invasion du Timor oriental par l'Indonésie en décembre 1975 Pax Christi International est intervenu à plusieurs reprises auprès Nations Unies pour que cessent les massacres. Selon les autorités de Djakarta, elle -même , il y aurait plus de 100.000 morts.
Le Conseil International est d'avis qu'un veritable génocide est commis au Timor Oriental par les forces indonésiennes.

Pax Christi exprime son soutien à toute l'Eglise catholique timoraise spécialement avec Mgr. Carlos Filipe X. Belo dont la position contre ce génocide est bien connue.

Pax Christi appelle:

1. l'opinion internationale à donner d'avantage d'information sur ce génocide;
2. les gouvernements à demander au gouvernement indonésien des pas concrets vers une solution complète du problème. Parmi ces premiers pas il faudrait exiger:
   a) l'ouverture du territoire aux organismes d'entraide humanitaire dont le peuple timorais a un urgent besoin et aux organisations de défense des Droits de l'Homme.
   b) le retrait des populations indonésiennes envoyées à Timor
   c) la fin des opérations militaires et le retrait des renforts militaires indonésiens envoyés après août 1983.
   d) la reprise des conversations entre l'Indonésie et les représentants du peuple Timorais, especialement le Fretilin, commencées en mai 1983 et interrompues en août de la même année.
   e) la participation des représentants du peuple timorais aux négociations en cours à l'ONU entre le Portugal et l'Indonésie.

CIDAC 01556
Centro de Documentação
TL 4793
1986